



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 06 juin 2020

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 02/06/2020

L'an deux mille vingt et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Charles CASTILLO

Présents : 8

Présents : Charles CASTILLO, Michel SABATIER, Dominique DUMONS, Jacques RIVIÈRE, Chantal FABRE, Eveline AUTHIÉ, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS

Votants: 8

Représentés:

Pour: 8

Excusés:

Contre: 0

Absents: Cedric CLOTES, Jean-Claude ALLABERT, Fabrice AUTHIÉ

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Amandine RAUZY

Objet: Convention avec Villeneuve frais de scolarité 2019/2020

Délibération n°: DE_2020_014

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention établie par la commune de Villeneuve d'Olmes en vue de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. La participation de la commune s'établit à 1000€ par enfant pour l'année 2019/2020. Ce qui fait un total de 8 000€ de participation.

Liste des enfants scolarisés a Villeneuve-d'Olmes

NOM & PRENOM	SECTION	MONTANT
ALLABERT Pyrène	Maternelle	1 000.00 euros
BOSSUET Léa	Primaire	1 000.00 euros
BOSSUET Lina	Maternelle	1 000.00 euros
CHABRAND Loïza	Primaire	1 000.00 euros
FUSILLO Valentina	Maternelle	1 000.00 euros
CONNORD Gabin	Maternelle	1 000.00 euros
CUXAC Laëlle	Maternelle	1 000.00 euros
BIJARD Sann	Maternelle	1 000.00 euros

RF Foix
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2020 009-210902490-20200606-DE_2020_014-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité:

Mandate M le Maire pour signer la convention
et **Engager** les dépenses y afférent.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

Le Maire
Charles CASTILLO



RF Foix
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2020 009-210902490-20200606-DE_2020_014-DE